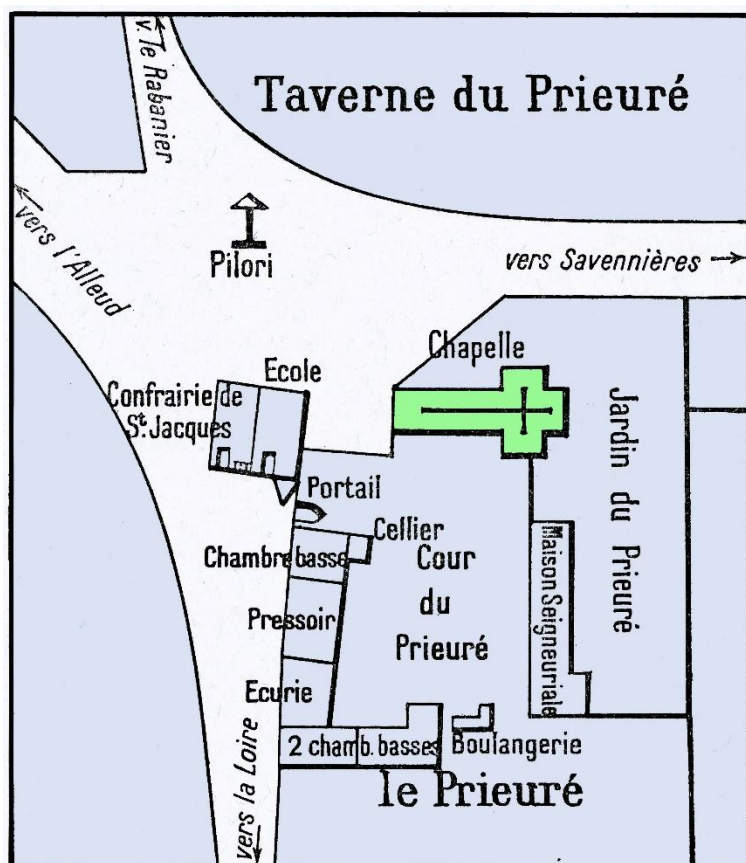


LA PLACE DU PILORI

Depuis le Moyen Âge, la place du Pilon, fut animée par des offices religieux à la chapelle Saint-Jacques (Voir plan ci-dessous), également par des gens de passage désireux de traverser la Loire pour gagner le sud. Des marins pouvaient facilement joindre la taverne du Prieuré pour manger, boire et dormir. Depuis la fin du XVII^e s. l'hôtel-restaurant Juvenal (nommé plus tard « Le Cheval-Blanc ») renforça la dynamique de ce lieu. Sur la place, la vie commerciale s'était donc développée : les deux hôtels louaient des chevaux de poste ainsi que des voitures attelées.

En face de l'auberge, et en avancée sur la rue vers la Loire, se trouvait un très ancien bâtiment qui, autrefois, accueillait la « Confrérie Saint-Jacques », une association pieuse et laïque qui avait pour mission de gérer, en collaboration avec la seigneurie, l'entretien de la chapelle éponyme et également d'organiser les cérémonies religieuses. Cette confrérie s'occupait aussi du fonctionnement de la petite école. Sa fondation remonte au Moyen Âge. Un très grand nombre de documents en confirment l'existence. (Voir Arch. de l'abbaye Saint-Serge. ADML).

Dans les années 60, on assiste au développement de l'automobile. La place alors triangulaire est trop étroite. Il faut de l'espace. Pas d'autre solution que de sacrifier le vieux bâtiment de la confrérie. Les élus de l'époque, entrepreneurs et amoureux de vieilles pierres ont, peut-être, ressenti comme du respect à l'égard de la très haute et ancienne cheminée. Ils ont alors pris conscience qu'elle était un élément précieux de notre passé. Après tout, elle ne gênait pas. Bien au contraire, c'est un ornement pour le mur qui, sans elle, paraîtrait bien triste. Elle est un emblème des savoir-faire des ouvriers du Moyen Âge. Aujourd'hui, elle est vraiment un objet de curiosité, elle a mérité sa mise en valeur.



(HCLM - Bulletin N°70 – Monique Clavreul)

LE PILORI ou

L'EXPOSITION INFAMANTE

Le rituel punitif de l'exposition infamante se constitue en peine au cours de la seconde moitié du XII^e siècle.

La mise au pilori est alors une peine courante à partir du XIV^e siècle et est exécutée tant pour des causes temporelles que spirituelles. Elle est originellement prononcée pour des ensembles de crimes avec circonstance atténuante, pour lesquels on juge que le criminel ne mérite pas d'être mis à mort, comme le vol, le bris, le blasphème, le faux témoignage, l'adultère, la fabrication de faux...

L'exposition infamante consistait à exposer le condamné sur la place public en général attaché à une échelle ou à un poteau avec, souvent, autour du cou l'objet du délit, ou sa représentation. Il pouvait être coiffé d'un grand cône de papier avec un écriteau autour du cou où était inscrit son forfait. Le condamné était soumis à l'invective de la populace, crachats, jets de légumes, de fruits pourris voir d'excréments et même de pierres. Humiliation ultime il pouvait être conduit dans les rues du village complètement dévêtu avant d'être exposé nu, attaché au pilori.